

CFA Institute reçoit une nouvelle reconnaissance de l'OCRCVM pour l'accréditation professionnelle au Canada

Charlottesville, 11 février 2020 – CFA Institute a annoncé aujourd'hui qu'elle a obtenu une nouvelle reconnaissance de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) relativement aux exigences de compétence individuelle énoncées dans le Manuel de réglementation en langage simple des courtiers membres (« Manuel de réglementation »). Cette reconnaissance marque une nouvelle étape décisive pour le programme CFA® au Canada. Les nouvelles règles qui entreront en vigueur le 1^{er} juin 2020 fourniront un cadre qui permettra à l'OCRCVM de suivre le rythme d'évolution rapide des modèles d'affaires et des technologies du secteur ainsi que des besoins des investisseurs canadiens.

En vertu du Manuel de réglementation, le programme CFA est maintenant reconnu comme suit :

- Pour les étudiants, les récents diplômés et les professionnels qui poursuivent une carrière à titre de professionnels du placement, réussir l'examen CFA® de niveau 1 (ou d'un niveau supérieur) constitue une solution de rechange au Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada pour acquérir des connaissances tout en satisfaisant aux exigences réglementaires de base pour l'obtention d'une licence.
- De plus, le titre CFA® répond maintenant aux exigences de compétence de l'OCRCVM pour les catégories d'inscription en gestion de portefeuille et en négociation avec des clients de détail ainsi que pour les fonctions de supervision d'analystes de recherche.

« Partout dans le monde, les détenteurs du titre CFA® sont reconnus comme les plus importants professionnels de la gestion de placement et cette reconnaissance élargie renforce leur réputation bien méritée, a déclaré Margaret Franklin, CFA, chef de la direction et présidente du CFA Institute. Le titre CFA® a longtemps contribué à l'importance qui est accordée au fait de donner la priorité aux intérêts des investisseurs et de permettre aux marchés d'avoir une performance optimale. Nous sommes emballés de constater que les avantages du titre CFA® continuent à s'accroître grâce à notre relation avec l'OCRCVM. »

« En remaniant le Manuel de réglementation de l'OCRCVM, nous avons permis aux sociétés de placement et à leurs conseillers de mieux comprendre notre réglementation et de l'appliquer plus adéquatement, a dit Elsa Renzella, première vice-présidente à la mise en application et à l'inscription de l'OCRCVM. Nous sommes heureux de constater que ce remaniement contribuera à reconnaître les normes élevées du CFA Institute afin de satisfaire aux exigences de compétence et simplifiera le processus d'inscription pour ceux qui entreprennent une carrière en gestion de placement. »

« Il est logique pour les Canadiens qui font carrière en finance ou en gestion de placement de suivre le programme CFA®, car le fait de détenir le titre CFA® représente un net avantage pour les professionnels pour qui l'obtention d'une licence de l'OCRCVM est déterminante à long terme, souligne Michael Thom, CFA, directeur général de CFA Societies Canada. Cette reconnaissance additionnelle de l'OCRCVM offre aux étudiants et aux professionnels le choix d'obtenir l'accréditation qui correspond le mieux à leurs ambitions particulières. »

La reconnaissance du Programme CFA offre des avantages à différents intervenants du secteur du placement, notamment :

Détenteurs du titre CFA® et candidats au titre CFA® :

Le [Programme CFA](#) est reconnu dans 45 pays et par plus de 60 organismes de réglementation dans le monde. En vertu du Manuel de réglementation, l'OCRCVM élargit sa reconnaissance du Programme CFA pour les exigences de compétence individuelle qui bénéficiera aux détenteurs du titre et aux candidats au titre dans la poursuite de leur carrière. Ceux qui veulent s'inscrire aux prochains examens CFA peuvent déjà le faire.

Employeurs :

Les employeurs pourront embaucher et favoriser les candidats au titre CFA, sachant que la réussite du niveau 1 du Programme CFA répond à de nombreuses exigences de compétence individuelle déterminées par l'OCRCVM.

Les détenteurs du titre CFA ajoutent de la valeur pour les employeurs en raison des connaissances et de l'expérience approfondies qu'ils ont acquises grâce à la rigueur du Programme CFA. Chaque niveau du Programme CFA requiert plus de 300 heures d'étude. Pour obtenir le statut de détenteur du titre, les candidats doivent réussir les trois examens, avoir cumulé plus de 4 000 heures d'expérience de travail pertinente et se conformer au Code de déontologie et de conduite professionnelle.

Investisseurs :

Les investisseurs peuvent avoir confiance aux détenteurs du titre CFA®, sachant qu'ils sont tenus de respecter les plus hautes normes professionnelles et de conduite du milieu de la gestion de placement.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [Note d'orientation 2600-20-001 : Manuel de réglementation en langage simple – Modifications relatives à l'inscription](#) – notamment les articles 3.0, 5.2, 5.3, 7.6 et 7.8.

CFA Institute

CFA Institute est l'association mondiale des professionnels de l'investissement chargée de définir les normes relatives à l'excellence professionnelle et aux titres de compétence. L'organisation est un leader du comportement éthique sur les marchés d'investissement et une source de connaissances très respectée par la communauté financière mondiale. Notre objectif est de favoriser un environnement où les intérêts des investisseurs ont la priorité, où les marchés sont performants et où les économies prospèrent. CFA Institute compte plus de 170 000 détenteurs du titre CFA dans plus de 162 marchés. CFA Institute possède neuf bureaux dans le monde et 158 associations locales en sont membres. Pour plus de renseignements, visitez www.cfainstitute.org ou suivez-nous sur Twitter @CFAINstitute et sur Facebook.com/CFAINstitute.

CFA Societies Canada

CFA Societies Canada est une collaboration entre CFA Institute et 12 associations canadiennes membres. Elle réunit ces organisations afin d'encadrer le secteur du placement au Canada en encourageant les plus hautes normes d'éthique et d'intégrité professionnelles pour le bénéfice ultime des Canadiens. Pour plus de renseignements, visitez www.cfacanada.org ou suivez-nous sur [LinkedIn](#).

CFA® et Chartered Financial Analyst® sont des marques de commerce de CFA Institute.

OCRCVM

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation pancanadien qui supervise l'ensemble des courtiers en placement et toutes les opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes de qualité élevées pour le secteur du placement et en matière de réglementation, veille à la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. Il s'acquitte

de ses responsabilités de réglementation en établissant et en faisant appliquer des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière de plus de 170 courtiers en placement canadiens et des quelque 29 000 employés inscrits qui y travaillent, dont la plupart sont communément appelés conseillers en placement. L'OCRCVM établit et fait appliquer également des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Pour plus de renseignements ou pour les demandes des médias, veuillez communiquer avec :

Sabrina Orlov
GCI Group Canada, pour CFA Institute et CFA Societies Canada
416-486-2611
Sabrina.orlov@gcicanada.com